Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL126_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL126_2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY.

Absents excusés
Mme KERPHÉRIQUE (donne pouvoir à M. RESMOND), Mme LE MEUR (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
Mme Lisa THOMAS

Secrétaire de séance : M. HAMON

10- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CHAMBRE FUNÉRAIRE – RAPPORT ANNUEL ET VALIDATION DES TARIFS 2027

1.2
Monsieur HAMON, rapporteur :

Conformément aux dispositions des articles R.1411-7 et R.1411-8 du code général des collectivités, et à l'article 42.2 du contrat, le délégataire a préparé un rapport annuel, présenté au cours du comité de suivi.

Celui-ci s'est réuni, le 23 septembre 2026, en présence d'élus et de représentant de la société Pompes funèbres L'Arvor.

Le point 3.2 du chapitre III du contrat d'affermage relatif à la gestion et à l'exploitation de la chambre funéraire de la Croix DOM JULIEN prévoit de soumettre, pour validation au conseil municipal, les tarifs applicables aux usagers par le délégataire.

La liste intégrale des tarifs pratiqués est donc jointe à la présente note (jointe en version dématérialisée). Elle respecte les dispositions contractuelles qui fixent une évolution ou une baisse maximum de 5% à respecter par le fermier. En l'occurrence le délégataire propose une augmentation de 2%.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL126_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Prendre acte du compte rendu annuel sur l'activité Pompes Funèbres L'Arvor pour la gestion de la chambre funéraire de Pléneuf Val André**
- **Valider les augmentations de tarifs 2027 prévues par Les Pompes Funèbres L'Arvor exploitant de la chambre funéraire, dans le cadre du contrat d'affermage.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.